

15ème législature

Question N° : 32083	De M. Sylvain Waserman (Mouvement Démocrate et apparentés - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > pollution	Tête d'analyse > La qualité de l'air des zones densément peuplées	Analyse > La qualité de l'air des zones densément peuplées.
Question publiée au JO le : 08/09/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Sylvain Waserman interroge Mme la ministre de la transition écologique sur la qualité de l'air autour des principaux axes routiers qui traversent des zones densément peuplées. Alors que la pollution de l'air provoque près de 48 000 morts par an en France, plusieurs mesures ont été accélérées sous l'impulsion des jugements de la Cour de justice de l'Union européenne, à l'image du déploiement progressif des zones à faibles émissions. Malgré ces mesures, de nombreux enjeux sont encore à traiter. En effet, en l'absence d'obligations nationales ainsi que d'une véritable articulation entre des objectifs nationaux et locaux de réduction de la pollution de l'air en lien avec la santé des citoyens, certaines villes, comme Strasbourg, continuent de construire aux abords d'axes routiers importants et fortement pollués. Cette stratégie d'urbanisation crée de nouveaux territoires où le simple fait de respirer est un danger pour la santé. Plus largement, il semble nécessaire que les services de l'État et les élus locaux proposent dans un plan d'action commun des mesures permettant de réduire la pollution de l'air sur les axes routiers les plus pollués traversant les zones densément peuplées. Enfin, une meilleure application, voire une évolution, de la réglementation concernant le transport de marchandises et tout particulièrement en ce qui concerne les poids lourds en transit dans les zones frontalières serait à envisager. Il l'interroge donc sur la stratégie nationale de lutte contre la pollution de l'air dans les zones densément peuplées et l'implication des préfets, en lien avec les élus locaux, sur les actions visant à y réduire la pollution de l'air.